Extrait du Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde

http://senemag.free.fr

# Riposte du Sénégal à la France : Mandat d'arrêt international en vue contre Raffarin et Villepin

- Archives -
Date de mise en ligne : samedi 20 septembre 2008

**Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde**

**Le pool d avocats, commis par l Etat, pour apporter une assistance judicaire à tous les Sénégalais victimes d infractions dans le monde, comme l autorise depuis le 25 juillet dernier l article 664 modifié du code de procédure sénégalais, ont beau jeu de nier que cet article n applique pas "la réciprocité pour la réciprocité", mais très peu de personnes sont convaincues. En effet, depuis hier, un Sénégalais du nom de Wandifa Damé, vivant à Paris, a déposé une plainte au parquet de Dakar "pour demander justice et assistance judiciaire" dans l incendie en 2005 d un hôtel du 19ème arrondissement de Paris, dans lequel trois de ces enfants étaient grièvement blessés et deux Sénégalais avaient perdu la vie.**

*WalFadjri : Samedi 20 Sep 2008* Le groupe d avocats, composé de Mes Doudou Ndoye, Ousmane Sèye, Mbaye Dieng, Khassimou Touré et Amadou Aly Kane ont vite fait d appliquer la logique du juge d Evry en imputant la responsabilité de cet incendie mortel aux responsables politiques de l époque, en l occurrence l ancien Premier ministre de Chirac, Jean Pierre Raffarin, l ancien ministre de l Intérieur et maire du 19ème arrondissement de l époque, Dominique de Villepin. C est la raison pour laquelle, au terme de la procédure, enclenchée depuis jeudi dernier, il est envisagé qu un juge d instruction sénégalais décerne un mandat d arrêt international contre ces responsables français pour qu ils viennent s expliquer devant la justice sénégalaise "*qui a maintenant compétence de connaître de tel cas*" "*Nous n avons pas enclenché cette procédure pour amuser la galerie*", prévient Me khassimou Touré qui se défend du reste d appliquer la loi du talion : Sil pou Sil, dent pour dent .

Au cas où le juge d instruction d Evy décidera de lever les mandats d arrêt, qui pèsent sur les neuf personnalités sénégalaises, les avocats, regroupés autour de Me Ousmane Sèye, promettent d aller jusqu au bout. "*Ce n est pas parce que le juge d instruction d Evry a levé les poursuites que nous allons arrêter la procédure enclenchée, les poursuites menées pour les Sénégalais victimes d infractions vont se poursuivre dans le fond*", assure Me Ousmane Sèye. Pour Me Félix Moussa Sow, l arrêt des poursuites, au cas où les personnalités sénégalaises ne seraient plus inquiétées par la justice française, appartient au parquet, le maître des poursuites. "*Nous ne pouvons pas trop nous prononcer sur cette éventualité*" lâche-t-il.

*Auteur : M. SARR*

---

*lire aussi sur le site www.aps.sn :* ***Dakar décide de juger les infractions sur des Sénégalais vivant en France***
20-09-2008 13:17 GMT

*Copyright © Senemag - le magazine du Sénégal dans le monde* 